

Harmonie

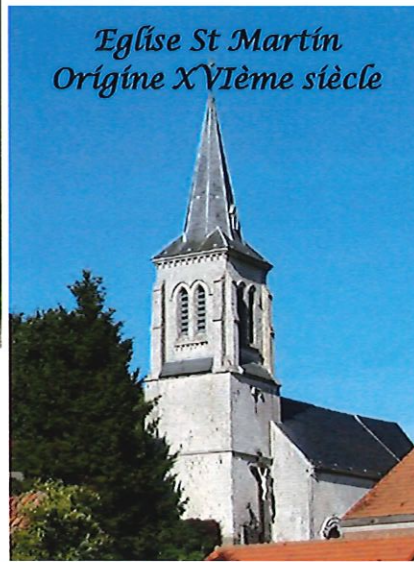
Bullescamps, Coulomby, Harlettes



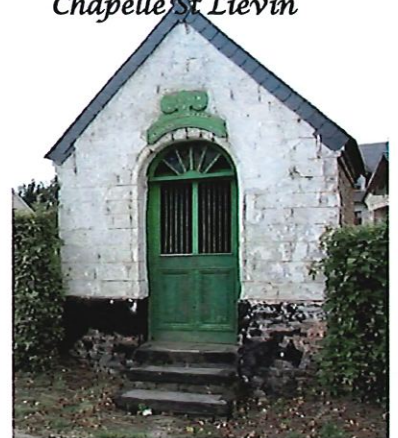
Chapelle ND du Bon Secours



*Eglise St Martin
Origine XVIème siècle*



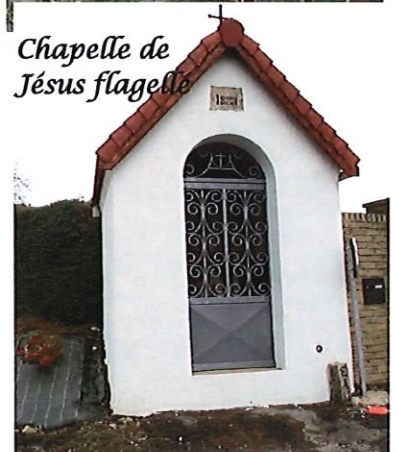
Chapelle St Liévin



Chapelle ND des Miracles



*Chapelle de
Jésus flagelle*



Chapelle ND du Grand Retour



*L'Eglise et les
cinq chapelles*

*L'amitié n'est pas faite pour critiquer ; elle est faite pour donner confiance.
Jean-Paul Sartre : L'âge de raison (1945)*

Le Mot du Maire

Chères Coulombiennes, Chers Coulombiens,

En ce début d'année 2019, il est de coutume de faire le point sur l'année écoulée, sur les travaux réalisés et sur nos perspectives envisagées.

Ces dernières semaines de « cahot » nous ont attristés et ont démontré que nous n'étions pas compris ou écoutés. En attendant des jours plus cléments, nous, conseillers ou votre maire de commune rurale, avons fait notre maximum pour assurer le bien-être de nos concitoyens et nous n'avons pas demandé d'effort financier supplémentaire aux Coulombiens.

L'année 2018 terminée nous a permis de réaliser des travaux de voirie : « impasse rue de la Chapelle », « rue Joire », la conformité du trottoir « route du Caraquet » à Harlettes (une très ancienne affaire juridique), la remise en état des trottoirs « rue principale », les nids de poules sur l'ensemble de la voirie communale. Nous avons profité des vacances scolaires pour repeindre certaines classes de notre école, nous avons entretenu les locaux de la collectivité et le mobilier urbain. Nous avons soutenu vos demandes lors de la mise en place de notre document d'urbanisme PLUI au cours d'une trentaine de réunions formelles ou informelles. Ce PLUI sera validé en ce début d'année après l'enquête publique. Nous avons défendu le prix de l'eau dans les syndicats. La rénovation de la chapelle Notre Dame du Bons Secours, rue de la chapelle a commencé ; nous avons assuré toutes les commémorations avec nos anciens combattants comme chaque année.

Je dois me réjouir de tout ce travail effectué depuis 2008, travail en commun avec les conseillers et les employés de la mairie. Ce que j'avais couché sur papier avec mon équipe il y a 10 ans, sera réalisé. J'avais mis un point d'honneur à terminer les chantiers annoncés et grâce à votre confiance et aux conseillers, qui pour certains collaborent depuis le début, nous aurons bouclé tous les dossiers envisagés.

Certes, il faut du temps mais grâce à la pugnacité, nous finissons par y arriver. L'équipe en place a eu aussi quelques déceptions : le départ de notre médecin sur lequel nous avons misé un avenir dans notre commune, l'EPHAD et locaux médicaux qui tardent à venir, retardés par certaines institutions, mais nous continuerons à être vigilants sur les opportunités, toujours dans l'intérêt de tous. L'extension de l'école est retardée car nous attendons des certitudes sur le maintien des effectifs.

Pour cette année 2019, Le conseil a décidé de mettre en place un chantier école financé en partie par le Conseil Départemental, des fonds européens et la DIRECCTE. L'objectif sera de réaliser des installations obligatoires d'accessibilité, de remettre en état la façade de la porte de notre église, le monument aux morts et notre ancien presbytère (d'une architecture remarquable). Ce dispositif dont bénéficient les collectivités (pour cette année encore), hors mis une participation financière intéressante, permet à un groupe de jeunes ou moins jeunes d'intégrer une dynamique de recherche d'emploi, de solutionner leurs problèmes sociaux transverses et a pour finalité de faire reprendre le chemin de l'emploi pour plus de 50 % des bénéficiaires.

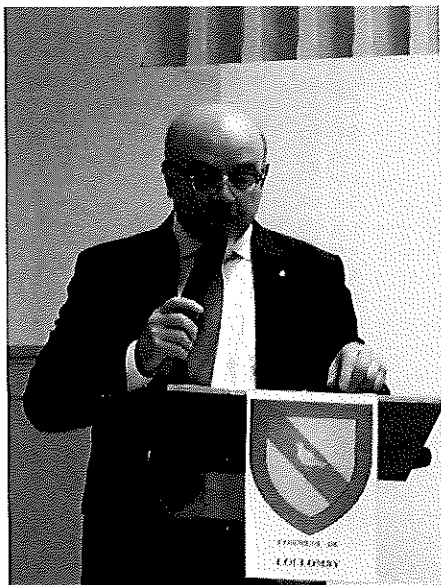
Nous continuerons la rénovation de nos voiries, nous aménagerons la périphérie du terrain de foot, nous finaliserons le choix d'un nouveau chauffage pour notre salle des fêtes, nous étudierons l'aménagement de la proximité de l'école qui devient dangereuse et la sécurisation des piétons dans la montée de la route du Caraquet, et bien sûr, nos employés continueront d'entretenir les locaux et mobiliers urbains. Je terminerai par évoquer l'implication efficace de nos employés Valérie, Dorothee, Marjolaine, Sonia, Blandine, Daniel et Emmanuel. Cette année encore, j'ai pu animer une équipe de conseillers engagés, des adjoints disponibles avec une première adjointe opérante.

Au nom du Conseil municipal et de moi-même, nous vous souhaitons une merveilleuse année 2019, beaucoup de joie, de paix, de prospérité et évidemment une excellente santé !

Votre Maire,

Marc Bruggeman

Rétrospective de l'année 2018



Belle affluence à la cérémonie des vœux en ce vendredi 12 janvier



Courant janvier,

*Les enfants de la cantine fêtent « Carnaval »
(Danse, friandises, barbe à papa.....)*

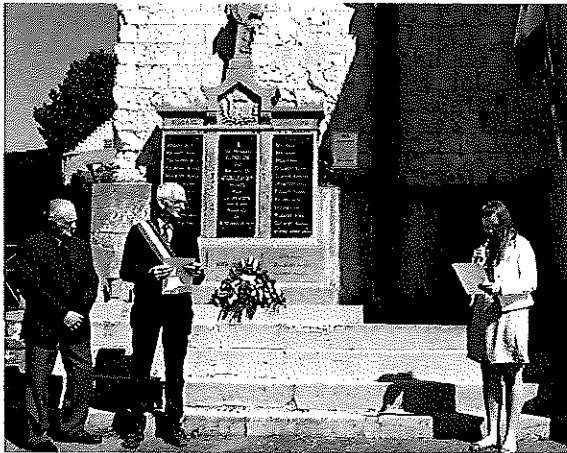


Lundi 2 avril

Chasse aux œufs de Pâques

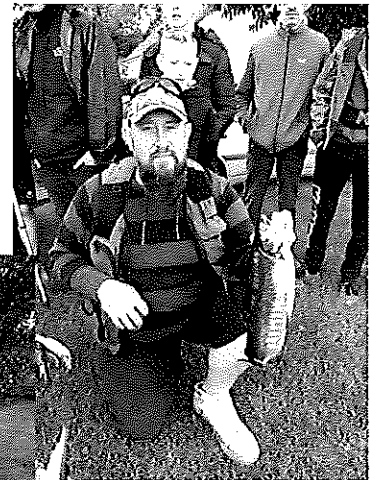
*Par cette journée maussade,
la chasse aux œufs s'est effectuée dans la cour de la mairie, pour les plus grands, et
dans la cour de l'école pour les petits...*

Une bien belle récolte pour tous les enfants.....



8 mai

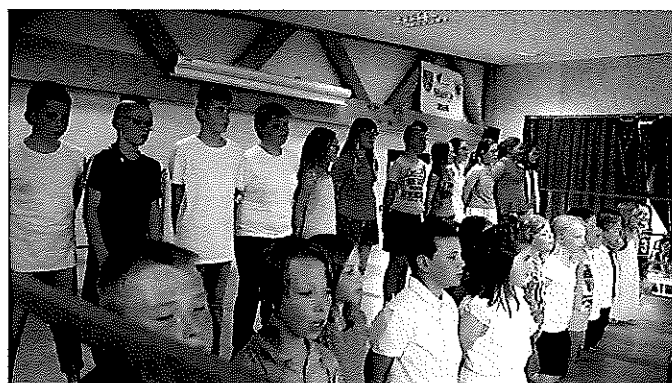
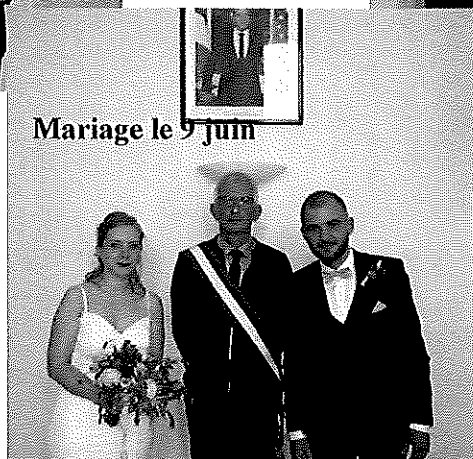
*Commémoration de l'Armistice de la seconde guerre mondiale
Message de l'UFAC lu par une jeune fille*



10 mai

Journée Pêche aux étangs de Merck St Liévin, organisée par l'Association les Trois Colombes

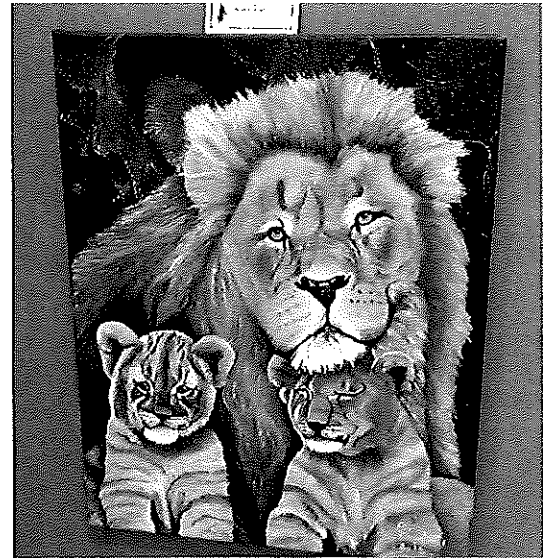
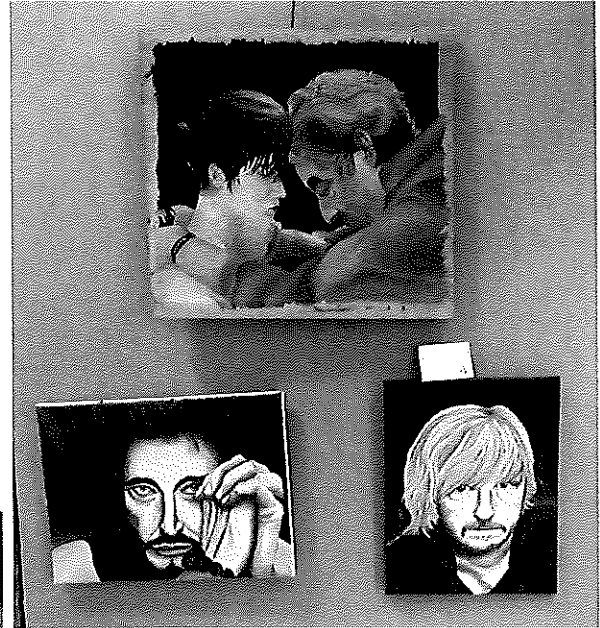
Très belle journée de détente sous un soleil radieux et dans un lieu paradisiaque !



17 juin

**Kermesse du RPI
(Bayenghem, Coulomby, Seninghem)**

*Bravo les enfants pour vos belles prestations, et
bravo à vos enseignants !*



30 juin et 1er juillet

*Expo peintures et poteries
Salle Camille Cocquerel*

Baucoup de talents cachés dans nos campagnes, de vrais artistes !

Cette expo mérite une visite !



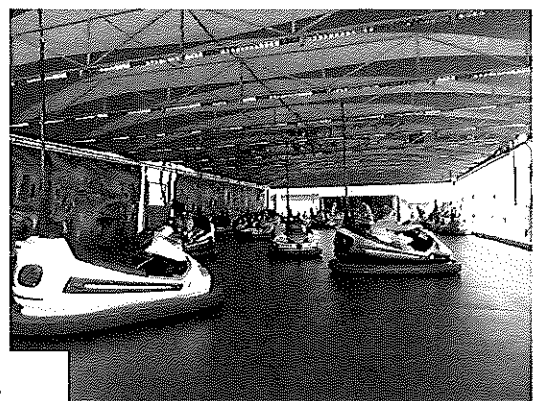
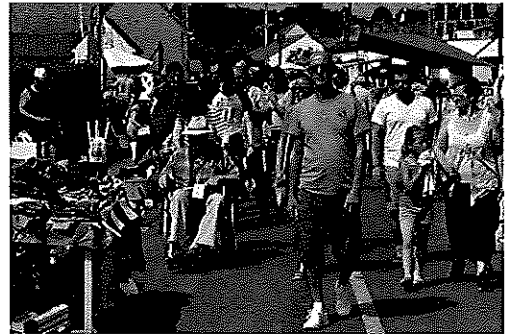
Départ dans la cour de l'école



Samedi 7 juillet

*Marche de la ducasse, organisée par
L'Ass. Les Trois Colombes,
Au profit de l'Association Raphaël
« Ensemble, combattons l'autisme »*

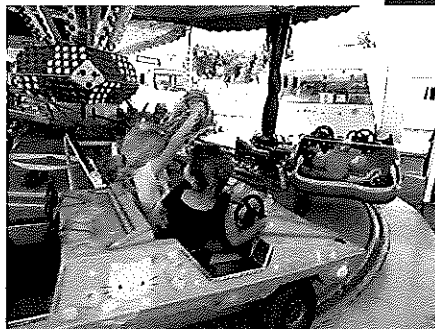
Petite pause « casse-croûte »



Dimanche 8 juillet

Ducasse—Brocante

Animations diverses





Vendredi 13 juillet

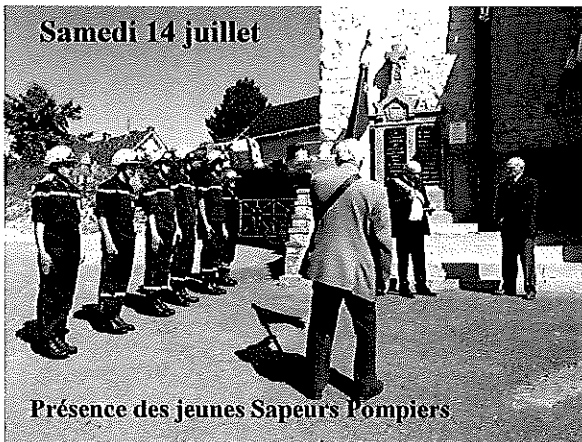
Défilés de vélos fleuris



Restauration le soir



Soirée dansante



Samedi 14 juillet

Présence des jeunes Sapeurs Pompiers



Dépôt de gerbe au Monument aux Morts



**Remise des cartes « Dico »
aux enfants de 10 ans**

15 enfants ont reçu l'invitation



**Remise du chèque de 600 €
(Bénéfice de la marche du 7 juillet)
à l'Association Raphaël,
par l'Ass. Les Trois Colombes**



Pacs le 11 août



Ball Trap le dimanche 19 août



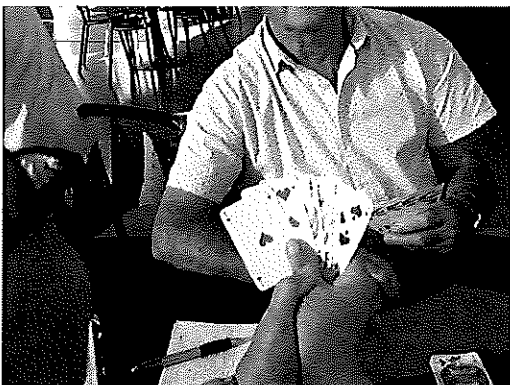
Le mercredi 22 août

Repas annuel du club « Entente et Amitié ».

*Une agréable journée de convivialité dans une
ambiance chaleureuse,
sans oublier la partie de cartes le repas terminé !*

Le club se réunit

*les 2èmes et 4èmes mercredi de chaque mois.
Venez nous rejoindre, Salle Auguste Duvivier,
vous y serez les bienvenus !*



Mariage le 22 septembre



Pacs le 6 octobre



Le samedi 6 octobre

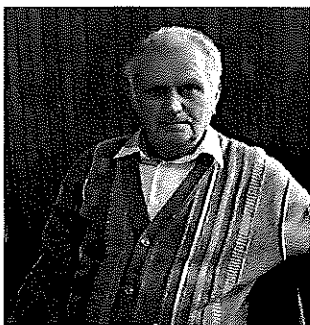
Repas des aînés de la commune à
L'Auberge du Chantauvent

*Transport en autocar,
pour les personnes qui le désiraient.*

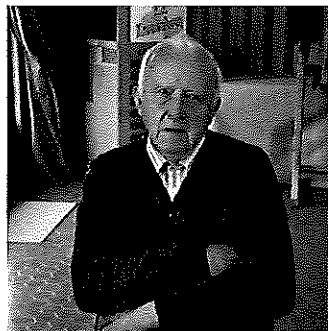
*Tout le monde a été enchanté
de la journée....et du repas !*



André Bayard : 86 ans



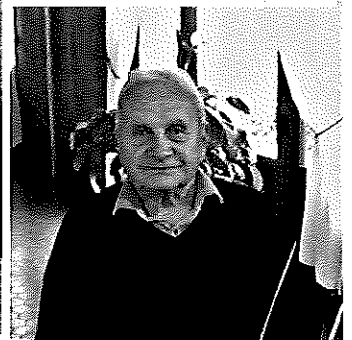
Gilbert Martinot : 84 ans



Claire Eyrard : 84 ans



Albert Cucheval : 83 ans



Parmi les personnes présentes, les doyens de la journée

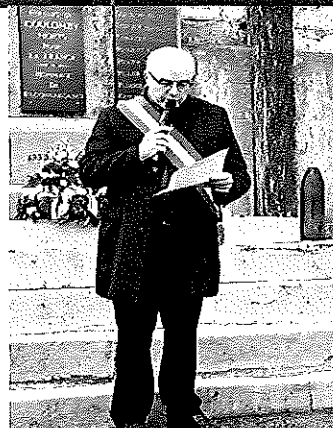
Parrainage civil le 20 octobre



Message de l'UFAC lu par une jeune fille



Présence des jeunes sapeurs pompiers



Dimanche 11 novembre

En ce jour de commémoration du centenaire de l'armistice qui mit fin aux combats de la guerre 1914/18,

Hommage rendu aux combattants qui se sont battus jusqu'au sacrifice de leur vie....

Au cours du vin d'honneur qui a suivi le recueillement au Monument aux Morts, Monsieur le Maire a remis les médailles et diplômes du travail à plusieurs personnes de la commune :

- *Mr José Croquelois, médaille « Grand Or »*
- *Mr Ducrocq Serge, médaille « Or »*
- *Mme Mobailly Laurence, médaille « Vermeil »*
- *Mr Pourchel Jean Marc, médaille « Vermeil »*
- *Mr Pourchel Laurent, médaille « Or »*
-
- *(9 personnes ont été conviées...)*



Nos anciens combattants :

*Mr André Bayard
Mr Gilbert Martinot
Mr Jean Claude Gallet*

Pacs le 24 novembre



Pacs le 1er décembre



Dimanche 16 décembre

Arbre de Noël de la commune

Sur les 163 enfants inscrits, 93 seulement ont reçu cadeau et friandises.

(C'est un peu dommage, cette manifestation demande beaucoup de travail et d'organisation, et aussi un certain budget....)

Les colis de Noël aux aînés de la commune, ont été distribués lundi 17 décembre à domicile. Le bénéfice du Ball Trap organisé chaque année par les Trois Colombes, permet à l'Association de prendre en charge ces colis. 27 couples et 29 personnes seules, soit 83 personnes de plus de 65 ans, ont reçu la visite de quelques bénévoles..... Un grand merci à eux pour leur disponibilité !

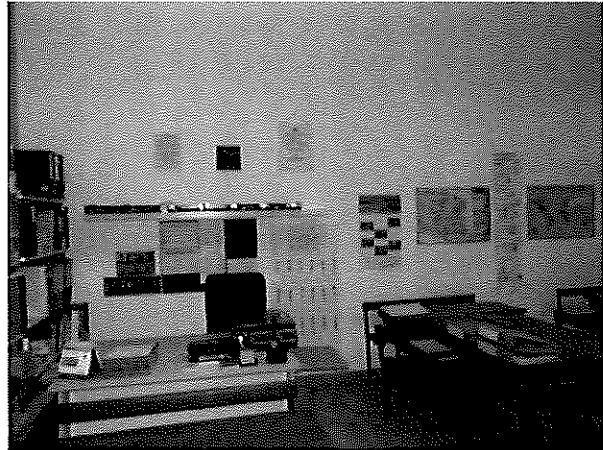
Les travaux effectués en 2018



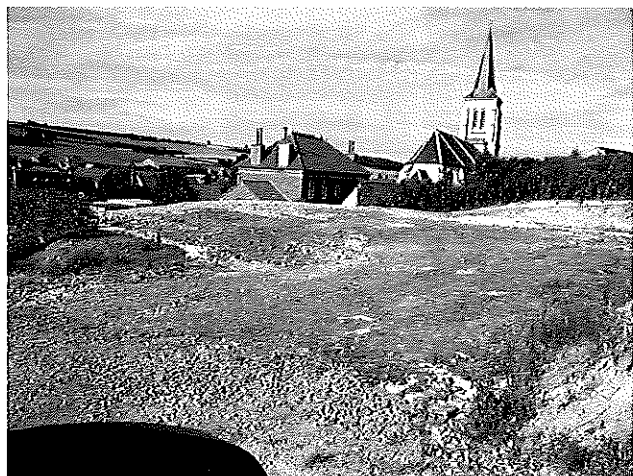
Courant Avril
*Un nouvel escalier pour
notre église*



25 et 26 mai
*Travaux d'enrobés
par nos employés communaux et par des volontaires...*



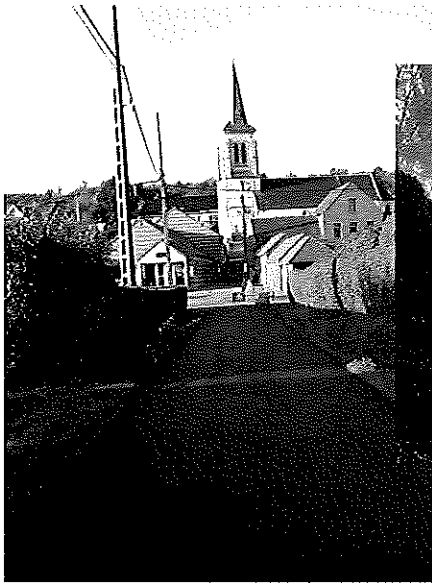
Juillet/Août
Travaux de peinture à l'extérieur de l'école et dans une classe



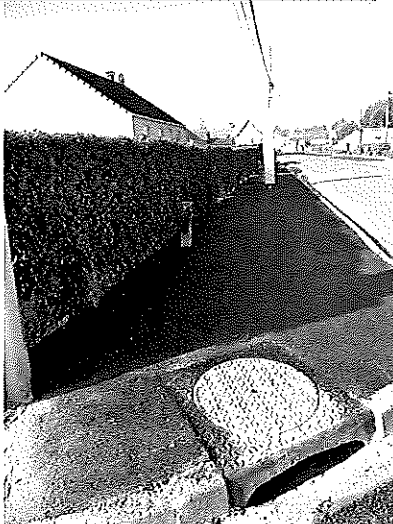
Courant Août
Travaux de terrassement au terrain de foot



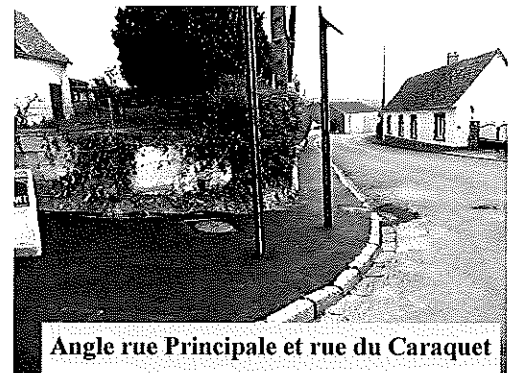
Septembre /Octobre
Travaux de voirie Impasse rue de la Chapelle à Harlettes



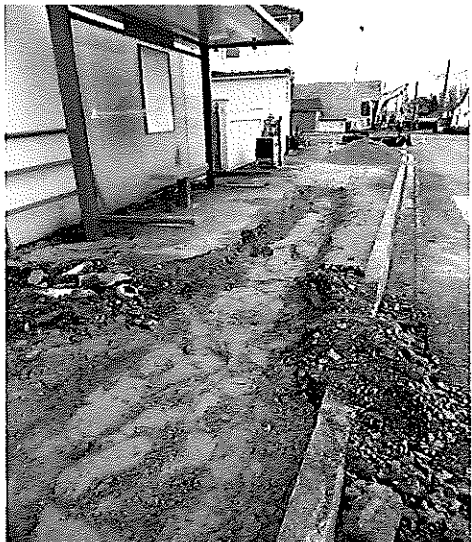
Puis, Rue Joire, dans le centre du village



Trottoirs goudronnés sur une partie de la rue Principale



Angle rue Principale et rue du Caraquet



Courant décembre
Travaux de conformité trottoir Route du Caraquet
(Le revêtement final en goudron sera fait en janvier 2019....)

Assistantes maternelles agréées de COULOMBY

Mme BAL Marie Line - 184, rue principale - *Tel. 03 21 39 69 37 ou 06 30 06 62 39*
Agrément à la journée pour 4 enfants de 0 à 18 ans

Mme CLABAUX Clotilde – 136, rue principale - *Tel. 03 21 11 09 84*
Agrément à la journée pour 1 enfant de 2 à 10 ans et 3 enfants de 0 à 6 ans

Mme CLERBOUT Jane Mary – 4, rue de la Chapelle - *Tel. 03 21 12 38 81*
Agrément à la journée pour 4 enfants de 0 à 6 ans

Mme DEMILLY Marylène – 2, rue de la Chapelle - *Tel. 03 21 95 04 29*
Agrément à la journée pour 4 enfants de 0 à 12 ans

Mme DENEUVILLE Martine – 146, rue principale - *Tel. 03 21 95 50 70*
Agrément à la journée pour 2 enfants de 0 à 6 ans

Mme DENIS Séverine – 10, rue de la Chapelle - *Tel. 03 21 12 77 62*
Agrément à la journée pour 1 enfant de 2 à 12 ans et 3 enfants de 0 à 6 ans

Mme LEFRANCOIS Thérèse – 114, rue principale - *Tel. 03 21 95 03 91*
Agrément à la journée pour 1 enfant de 2 à 10 ans et 3 enfants de 0 à 6 ans

Mme LEMATTRE Céline – 18, route du Caraquet - *Tel. 03 21 88 10 65 ou 06 63 21 51 20*
Agrément à la journée pour 1 enfant de 2 à 10 ans et 3 enfants de 0 à 6 ans

Mme FOVET MéliSSa – 20, rue A Cailloux – *Tel. 07 67 34 05 98*
Agrément à la journée pour 2 enfants de 0 à 18 ans.

Familles d'accueil agréées de Coulomby

Mme Nicole GAY - 23, rue André Gay - Harlettes. Tel : 03 21 39 75 96

Mme Virginie GORET - 28, route du Caraquet. Tel : 03 21 12 19 48

Mme Christelle HAVART - 163, rue Principale. Tel : 03 21 38 02 64

Mme Martine RETAUX - 33, rue de l'Eglise. Tel : 03 21 95 30 59

Mme Emilie ROGIN - 27, rue du Royaume - Harlettes. Tel : 03 21 11 94 61

Nos aînés en 2018

Personnes de 80 ans et plus....

<i>Mme LEMATTRE Madeleine</i>	née le 1er juillet 1924	94
<i>Mme TASSART Madeleine</i>	née le 21 décembre 1924	94
<i>Mr DUVIVIER Auguste</i>	né le 7 juin 1925	93
<i>Mme MORENT Elisa</i>	née le 19 mai 1926	92
<i>Mr CROQUELOIS Jean</i>	né le 23 janvier 1930	88
<i>Mr CLABAUX Rémi</i>	né le 11 mai 1930	88
<i>Mme FASQUELLE Thérèse</i>	née le 8 septembre 1931	87
<i>Mme DENEUVILLE Marie</i>	née le 27 avril 1931	87
<i>Mr FERON Hubert</i>	né le 21 avril 1932	86
<i>Mr BAYARD André</i>	né le 18 juillet 1932	86
<i>Mme LANCE Marie</i>	née le 28 octobre 1932	86
<i>Mme CLABAUX Micheline</i>	née le 14 février 1933	85
<i>Mme EVRARD Claire</i>	née le 23 janvier 1934	84
<i>Mme CROQUELOIS Nicole</i>	née le 24 juin 1934	84
<i>Mr MARTINOT Gilbert</i>	né le 30 octobre 1934	84
<i>Mr COLIN René</i>	né le 2 février 1934	84
<i>Mr CUCHEVAL Albert</i>	né le 1er avril 1935	83
<i>Mme LEFRANCOIS Henriette</i>	née le 27 mars 1935	83
<i>Mme LHOMEL Simone</i>	née le 21 avril 1936	82
<i>Mr LEFRANCOIS Marcel</i>	né le 16 juillet 1936	82
<i>Mr POULAIN Louis</i>	né le 25 août 1936	82
<i>Mme MARTINOT Thérèse</i>	née le 20 mars 1937	81
<i>Mme DUCROCQ Jacqueline</i>	née le 22 mai 1937	81
<i>Mr RAMAEN Jean Marie</i>	né le 19 août 1938	80
<i>Mme TASSART Denise</i>	née le 14 septembre 1938	80

Les personnes décédées en 2018

le 25/02/2018 : Mme Georgette Bayard née Fasquelle, 87 ans

le 19/03/2018 : Mme Yolande Tellier née Ferrand, 89 ans

le 27/06/2018 : Mme Pamart Jeanine née Nugues, 71 ans

Etat civil 2018 - Naissances

- 04/01/2018 - **Tyloé DEVOGEL** - Fils de Jérémy Devogel et Emilie Colin
15, rue du Fossé - Harlettes
- 30/04/2018 - **Enzo JACOB** - Fils de Christophe Jacob et Sophie Briche
69, Route Nationale - Harlettes
- 22/05/2018 - **Lina DELATTRE** - Fille de Jérémy Delattre et Aurélie Coquelle
6, Impasse rue de la Chapelle - Harlettes
- 26/05/2018 - **Mathys LENGAGNE** - Fils de Jean Loup Lengagne et Céline Delaviez
47, Route Nationale - Harlettes
- 20/06/2018 - **Louka FLAHAUT** - Fils de Jérémy Flahaut et Sabrina Dufossé
76, Route Nationale - Harlettes
- 02/07/2018 - **Hugo BRONET** - Fils de Remi Bronet et Coralie Monier
111, Rue André Gay - Harlettes
- 12/07/2018 - **Elias TINTILLIER** - Fils de Rudy Tintillier et Angélique Podevin
4, rue du Royaume - Harlettes
- 02/09/2018 - **Lissandre HOUTON** - Fils de Julien Houton et Coralie Ficot
23, rue de la Rose
- 05/11/2018 - **Emma SMITH** - Fille de Kévin Smith et Claire Skory
51, Route de la Chapelle - Harlettes
- 23/11/2018 - **Hortense GORET** - Fille de Vincent Goret et Valérie Tellier
5, rue Principale
- 13/12/2018 - **Emma LEFEBVRE** - Fille de Nicolas Lefebvre et Mélanie Yhélier
62 ter, Route Nationale - Harlettes

*Au dernier recensement effectué de Janvier/Février 2016,
La population de notre village était de 808 habitants.
Actuellement, les personnes inscrites sur les fichiers sont au nombre de 788.*

*Il est important de s'inscrire sur le fichier « Population » de la Mairie
et sur les listes électorales....(Vous munir de vos papiers d'identité)*

*Pensez à inscrire vos enfants pour les différentes manifestations :
(Arbre de Noël, friandises, chasse aux oeufs, tickets de manège.....)*

Les Associations du Village :

- **Les Trois Colombes** - Président : Mr Laurent Pourchel. Tel : 03 21 38 56 64
- **Le Foyer Rural** - Président : Mr Marc Devulder . Tel : 03 21 39 64 40
- **Club Entente et Amitié** - Présidente : Mme Francine Lepère. Tel : 03 61 23 93 68
- **US Coulomby** - Président : Mr Christophe Goret. Tel : 03 21 12 19 48
- **Sté de Chasse de Coulomby** - Président : Mr Jean Claude Boutin. Tel : 03 21 98 45 52

Le personnel de la Mairie

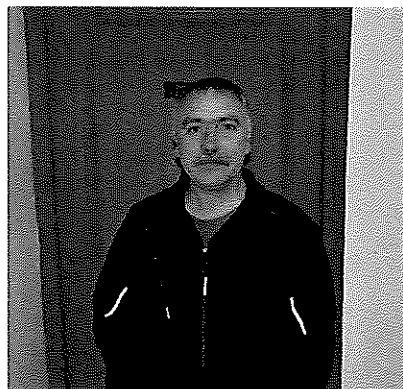
Valérie, secrétaire de mairie



Dorothée à l'accueil



Daniel (entretien des bâtiments)



Emmanuel dit « Manu » (espaces verts)



Marjolaine (Cantine, nettoyage locaux, surveillance des enfants)



Sonia (Cantine, nettoyage des locaux, surveillance des enfants)



Blandine
En remplacement
de Sonia

Horaires d'ouverture de la mairie au public :

Jeudi de 14H30 à 16H30

Mardi et Samedi de 9H30 à 11H30

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous.

Tel : 03 21 39 65 88 Fax : 03 21 95 00 83

Adresse mail : commune.coulomby@orange.fr

« Le bien vivre ensemble »

Selon le Code Général des Collectivités Territoriales (Articles L.2212-2, L.2213-1, L.2542-3 et 4), le Code Pénal (Article R.610-5) et le Règlement Sanitaire Départemental (article 99.8)

Pour le bien-vivre ensemble, il est demandé aux habitants les obligations imposées par la loi, dans le respect de chacun et dans l'intérêt de tous :

NETTOYAGE DES VOIES COMMUNALES ET ENTRETIEN DEVANT CHEZ SOI

Les voies communales doivent être nettoyées proprement par le ou les responsable(s), quand le travail est terminé. Choisir, si possible, les conditions météo appropriées. Rappelons aux agriculteurs qu'ils n'ont pas à labourer les accotements. C'est préjudiciable pour les routes, désagréable pour les riverains et ça peut être dangereux !

Les occupants des habitations sont tenus de nettoyer devant chez eux.

Le nettoyage concerne le balayage et le désherbage des trottoirs et des caniveaux.

Par temps de neige et de verglas, les habitants doivent participer au déneigement, devant leur maison, sur les trottoirs jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible.

L'abandon d'objets encombrants ou de déchets sur l'espace public est interdit.

La commune pourra, lorsque les contrevenants sont identifiés, facturer les frais d'enlèvement et de nettoyage.

ELAGAGE DES HAIES

Il y a obligation d'élaguer les haies le long des voies communales et départementales et de faucher les chardons. En certains endroits, il y a gêne pour les piétons, parfois danger pour le passage des véhicules ou les lignes électriques.

L'abandon des tailles et des mauvaises herbes sur l'espace public est interdit.

FEUX DE JARDIN

L'Article 84 du Règlement Sanitaire Départemental stipule clairement que :

« le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit ».

Dans la catégorie des déchets ménagers, on trouve les déchets verts de jardins et de parcs. La déchetterie n'est pas très loin. On peut aussi pratiquer le recyclage de ces déchets en compost.

VITESSE NON RESPECTÉE : dans les agglomérations, la vitesse est limitée à 50 Km/H !

Beaucoup trop de véhicules ne la respectent pas !

Attention aux enfants, au respect des priorités à droite, aux dangers qui peuvent arriver à tout moment.....

Attention aussi à respecter les emplacements dédiés aux bus scolaires !

DIVAGATION DES CHIENS ET DES CHATS

La divagation des chiens et des chats est formellement interdite par arrêté préfectoral. Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique qu'à la condition d'être tenus en laisse. Les accompagnants devront veiller à éviter le dépôt de déjections de leurs animaux dans les pelouses, sur les trottoirs ou tout autre espace aménagé destiné à la circulation des piétons.

RECENSEMENT DES NOUVEAUX HABITANTS et RECENSEMENT MILITAIRE

Bienvenue aux nouveaux habitants de Coulomby.

*N'oubliez pas de vous faire recenser en mairie (adultes et enfants)
dès votre arrivée dans le village, et de vous inscrire sur les listes électorales.*

Le recensement militaire est obligatoire pour tous, filles et garçons de nationalité française, dès l'âge de 16 ans. Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile (se munir du livret de famille). Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire.

La mairie délivre une attestation de recensement. Elle est à conserver précieusement.

Cette attestation est réclamée pour l'inscription à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, Permis de conduire, conduite accompagnée....)



Communauté de
Communes du
Pays de LUMBRES

La Maison des Services

1, Chemin du Pressart

62380- Lumbres

Tel. 03 21 12 94 94

Email : accueil@ccplumbres.fr

Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi
de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00

Ensemble des permanences des partenaires de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres :

Point Info Jeunesse : Donatienne FOURNIER au 03 21 12 57 24

Mail : pjilumbres@wanadoo.fr

Le lundi : 13h30 - 17h00 / du mardi au jeudi : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 16h30
vendredi (semaine paire) 8h30 - 12h30

Mission Locale : Hélène KALMUK au 03 21 12 48 16

Mail: mlaudo.jubaru@wanadoo.fr

RSA : les 1er et 3ème lundis du mois l'après-midi

Psychologue : les 2ème et 4ème lundis du mois l'après-midi

Logement : les 1er et 3ème mercredis du mois le matin

Espace Info Formation : 2ème mercredi du mois le matin

Emploi : 2ème mercredi du mois l'après-midi

Caisse Primaire d'Assurance Maladie : tous les lundis et vendredis matin 9h00 - 12h00

Caisse d'Allocations Familiales : les 2ème et 4ème mardis du mois l'après-midi : 13h30 - 16h45

Protection Maternelle Infantile : Consultations des nourrissons - les 2ème et 4ème mardis du mois
l'après-midi dès 13h30

sur RDV au 03.21.12.28.30

Maison des adolescents : 1er jeudi du mois 9h00 - 12h00

sur RDV au 03.21.12.28.30

Assistante sociale : les 2ème et 4ème mercredis du moi 9h00 - 12h00 et tous les jeudis matin

sur RDV au 03.21.12.28.30

Conciliateur de justice : les 2ème et 4ème mardis du mois le matin dès 9h00

sur RDV au 03.21.12.94.94

Délégué du Procureur : les 1er, 3ème et 4ème mercredis du mois le matin dès 9h00

sur RDV au 03.21.12.94.94

Plan Local Insertion Emploi : tous les mercredis matin dès 9h00

Espace Info Energie (Enerlyva) : tous les jeudis matin 9h00 - 12h00

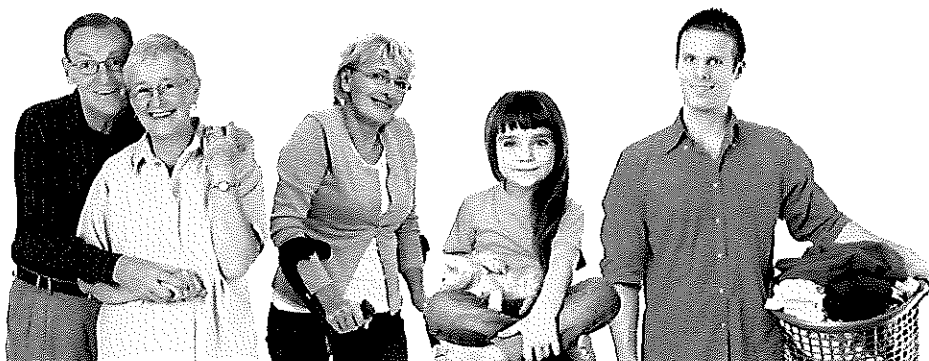
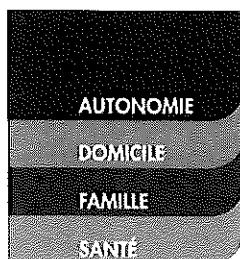
Carte d'identité : La Communauté de communes du Pays de Lumbres est à votre service pour toutes
demandes de papiers d'identité. **Prendre rendez-vous par téléphone.**



Service d'aide à domicile en Milieu Rural
5, rue Lucien Vidor-
62 380 - Nielles les Bléquin

Tél: 03.21.12.43.42

Fax: 03.21.12.43.76



L'ADMR de Nielles les Bléquin est une association de loi 1901 à but non lucratif, qui a été créée en 1979. Depuis 1997, elle siège au 5 rue Lucien Vidor à Nielles les Bléquin. Elle est gérée par des administrateurs bénévoles.

Le Service AMPA (Aide Ménagère aux Personnes Agées)

Ce service a été créé en 1979. Il permet aux personnes âgées de rester chez elles en leur apportant un soutien dans les tâches de la vie quotidienne et un soutien moral.

L'ADMR accomplit les formalités administratives, une prise en charge totale ou partielle peut être attribuée par les caisses de retraite ou le Conseil Général. En cas d'hospitalisation, les mutuelles peuvent accorder une aide gratuite.

Le Service Aide à la Famille

Ce Service a pour mission d'intervenir auprès des familles en difficultés (grossesse, naissance, maladie, famille nombreuse). Une prise en charge peut être attribuée par la Caisse d'Allocations Familiales, la MSA ou le Conseil Général. L'objectif de ce service est de préserver l'équilibre de la vie familiale.

Le Service EFAM (Emplois Familiaux Association Mandataire)

Ce service existe depuis 1997. L'EFAM est ouvert aux personnes n'ayant pas accès aux services précédemment cités et aux actifs. Il n'y a pas de financement, la totalité du coût est à la charge du bénéficiaire. Une réduction fiscale est applicable à raison de 50% des sommes versées. L'association accomplit des tâches administratives liées à l'emploi d'un salarié à domicile. Les prestations proposées sont : les travaux domestiques, la garde de jour et de nuit, la garde d'enfants et les petits travaux de jardinage et bricolage.

S.S.I.A.D. Service de soins infirmiers à domicile

2, Impasse de l'Eglise

62380- NIELLES LES BLEQUIN

Tel. 03 21 12 43 42 (organisme gestionnaire)

Les Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) sont des services sociaux et médico-sociaux qui assurent, sur prescription médicale, aux personnes âgées de 60 ans et plus malades ou dépendantes, aux personnes adultes de moins de 60 ans présentant un handicap et aux personnes de moins de 60 ans atteintes de maladies, des prestations de soins infirmiers sous forme de soins techniques ou de soins de base.

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
Pas de calais

Propriétaires-bailleurs, c'est pour vous !

Assurez-vous un investissement rentable et sécurisé.
Avec SOLIHA Pas-de-Calais, louez solidaire et défiscalisez jusqu'à 85 % de vos revenus fonciers !

Nous sommes membres du Mouvement national SOLIHA, 1^{er} réseau associatif du secteur de l'amélioration de l'habitat. Notre objectif est de favoriser l'accès et le maintien dans l'habitat des personnes à revenus modestes.

En passant, par notre organisme agréé en intermédiation locative, vous pourriez prétendre à une **déduction fiscale de 85 %** de vos revenus fonciers bruts si, en plus de conventionner votre bien avec l'Anah, vous nous en confiez la **gestion**. Nous disposons de la carte professionnelle « Gestion immobilière ».

C'est l'Anah qui fixe le montant du loyer maximal à respecter figurant dans la convention, en fonction du niveau des loyers de marché et de la situation géographique des logements.

Il existe **3 types de conventionnements** :

Intermédiaire (loyer proche du loyer libre) ;
Social (loyer modéré) ;
Très social (loyer très modéré).

En outre, l'Anah octroie, sous conditions, une **prime de 1 000 €** pour inciter les bailleurs à louer leurs biens en loyer conventionné social ou très social. SOLIHA propose également à ses clients :

Une **garantie VISALE** : c'est une assurance impayés qui couvre jusqu'à 36 mois d'impayés (**cautionnement gratuit** pour le bailleur et le locataire) ;
Une **assurance dégradation immobilières et protection juridique**.

N'hésitez plus, contactez le service gestion locative, pour plus de renseignements et voir nos conditions, au 03.21.98.17.21 ou par courriel : iml.62@solihafr ou sur notre site : www.solihafr

Risque d'intoxication au monoxyde carbone

« *Tous les jours, même quand il fait froid, aérez au moins 10 minutes votre logement.* »

La persistance de températures douces associées à une atmosphère humide et au brouillard dense multiplie les risques d'intoxication au monoxyde de carbone. Soyez vigilants !

Chaque année avec la baisse des températures, les intoxications au monoxyde de carbone connaissent une recrudescence. Près de 5000 personnes sont victimes d'intoxications au monoxyde de carbone chaque année, dont 90 décèdent. Inodore, incolore, indétectable par l'homme, le monoxyde de carbone est la première cause de mortalité par toxique en France. Il est le résultat d'une mauvaise combustion, quelle que soit la source d'énergie : bois, gaz, fuel, charbon, essence, etc. Les appareils à combustion pouvant en émettre sont nombreux, mais les appareils de chauffage sont souvent en cause.

Qu'est-ce le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore et inodore. Sa densité est voisine de celle de l'air. Sa présence résulte d'une combustion incomplète, et ce quel que soit le combustible utilisé : bois, butane, charbon, essence, fuel, gaz naturel, pétrole, propane. Il diffuse très vite dans l'environnement.

Il agit comme un gaz asphyxiant très toxique qui, absorbé en quelques minutes par l'organisme, se fixe sur l'hémoglobine :

Il provoque 2 types d'intoxication :

- Faible et lente : *Maux de tête, nausées, fatigue.*
- Grave et rapide : *Vertiges, troubles du comportement, pertes de connaissance, coma, décès.*

- *0,1 % de CO dans l'air tue en une heure*
 - *1 % de CO dans l'air tue en 15 minutes*
 - *10% de CO dans l'air tuent immédiatement.*

Le monoxyde de carbone (CO) est inhalé dans l'air et absorbé par les poumons lors de la respiration. Ses propriétés toxiques sont le résultat de sa combinaison avec l'hémoglobine, protéine qui transporte habituellement l'oxygène dans le sang. Cette liaison aboutit à la formation d'un composé relativement stable, la carboxyhémoglobine (HbCO), qui empêche l'hémoglobine de jouer son rôle de transporteur de l'oxygène vers les tissus. En raison de l'affinité beaucoup plus grande de l'hémoglobine pour le CO que pour l'oxygène, lorsque l'on inspire de l'air contenant du CO, celui-ci se fixe préférentiellement sur l'hémoglobine, prenant ainsi la place de l'oxygène. Le CO peut également se combiner à d'autres protéines, tels la myoglobine du muscle et certains cytochromes.

Quelles sont les causes du danger ?

- 1/ Les appareils de chauffage ou de production d'eau chaude mal entretenus.
- 2/ Une mauvaise aération du logement.
- 3/ Les fumées mal évacuées.

Quels sont les appareils qui peuvent dégager du monoxyde de carbone ?

Tous les appareils qui fonctionnent avec une énergie combustible comme le bois, le charbon, le gaz (naturel, butane, propane), l'essence, le fuel, l'éthanol. Il peut s'agir :

- d'appareils de chauffage, de production d'eau chaude, de décoration ou de bricolage.
- d'une cuisinière
- d'un appareil de chauffage d'appoint
- de poêles ou convecteurs

Pourquoi peut-on s'intoxiquer au monoxyde de carbone dans son logement ?

Les intoxications au monoxyde de carbone surviennent :

- si les appareils de chauffage et de production d'eau chaude sont mal entretenus car les combustibles (bois, charbon, gaz, essence, fuel, éthanol) y brûlent mal ;
- s'il y a une mauvaise ventilation dans le logement, surtout dans la pièce où est installé l'appareil à combustion ;
- si le conduit de fumée n'a pas été ramoné régulièrement : les produits de combustion ne peuvent pas s'évacuer correctement vers l'extérieur et risquent de refouler à l'intérieur du logement ;
- si les appareils ne sont pas utilisés conformément aux prescriptions du fabricant. En particulier, les chauffages d'appoint fonctionnant au bois, charbon, gaz, essence, fuel, éthanol ne doivent être utilisés que quelques heures consécutivement. Ces appareils ne sont pas raccordés à l'extérieur et les émanations de gaz ne sont pas évacuées. Par ailleurs, il ne faut jamais utiliser pour se chauffer un appareil prévu pour cet usage comme une cuisinière, un réchaud de camping, un four, un brasero.

Comment éviter les intoxications dans mon logement ?

Avant chaque hiver : Faites vérifier vos installations par un professionnel qualifié : - chaudières - chauffe-eau et chauffe-bains - cheminées, inserts, poêles,
Faites effectuer un ramonage mécanique de vos conduits et cheminées au moins une fois par an.

Pendant tout l'hiver : - Aérez votre logement - Ne bouchez jamais les entrées d'air. - Respectez les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées dans le mode d'emploi par le fabricant.

En période de grands froids : - N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc. - N'utilisez pas les chauffages d'appoint en continu. Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence. Si vous venez d'acquérir ou d'installer un nouvel appareil de chauffage, veillez à vous assurer auprès d'un professionnel qualifié de la bonne installation et du bon fonctionnement de l'appareil avant sa mise en service.

En cas de coupures d'électricité : - Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments et jamais dans des lieux clos – Ils ne doivent jamais être utilisés à l'intérieur.

En période de redoux : (ex : poêle au charbon) Ne laissez pas couvrir le feu de votre poêle s'il est annoncé une période de redoux.

Que faire si vous soupçonnez une intoxication ?

Si vous avez des maux de tête, des nausées, des vomissements.....

En cas de suspicion : (112) ou les Sapeurs Pompiers (18) ou le SAMU (15)

1 - *Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.*

2 - *Arrêtez vos appareils à combustion si possible.*

3 - *Évacuez les locaux et bâtiments.*

4 - *Appelez les secours : Numéro Urgence Européen (112) ou les Sapeurs Pompiers (18) ou le SAMU (15)*

5 - *Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel.*

Bacs de collecte

Le Pays de Lumbres recycle ses papiers et cartons !

CONTENEUR CARTONS

Vous pouvez dorénavant déposer vos cartons et papiers dans le conteneur prévu à cet effet.

Il se trouve près du garage Bernard, près de l'Abri bus !

Un petit geste simple pour la nature, l'emploi et l'économie.

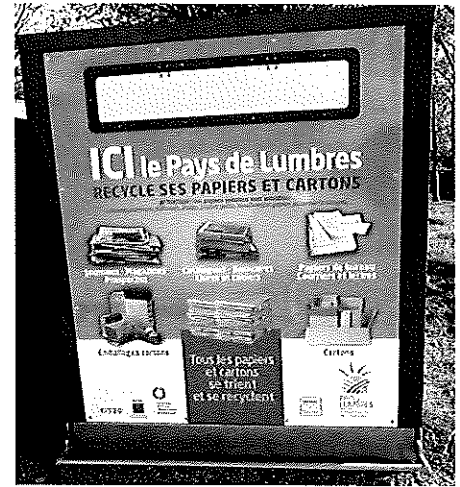
BACS de RECUPERATION du VERRE

Le verre est à déposer dans les colonnes d'apport volontaire qui se trouvent à différents endroits du village.

Les différents bacs de récupération du verre se situent à :

Coulomby : au fond de la place

Harlettes : Parking de la Chapelle



RECYCLAGE de TEXTILES

Le conteneur se trouve à Coulomby, au fond de la place, près du conteneur pour verres.

POURQUOI ne pas jeter les vêtements ?

Vous faites le vide dans votre garde robe ou dans les jouets ? Evitez le gaspillage !

Grâce à vos dons, vous donnez une seconde vie aux vêtements mais vous offrez également l'opportunité à des personnes sans emploi, d'obtenir un nouveau travail. La collecte de textiles est un bon moyen de réinsertion au niveau local.

Agissez pour l'environnement et l'emploi.

En les donnant, vous faites une bonne action !

QUOI mettre dans le conteneur Textiles ?

- Vêtements propres, neufs ou usagés - Linge de maison - Chaussures - Maroquinerie - Jouets

Pas de collecte de meubles, d'articles non textiles ou de matelas

COMMENT mettre les vêtements ?

Les vêtements, linge, chaussures, jouets doivent être dans des sacs (sac poubelle ou autre), N'oubliez pas de les fermer avant de les mettre dans le conteneur.

LES DEPOTS SAUVAGES SONT INTERDITS

Merci de votre compréhension....

*Les maires de Coulomby
À partir de 1803*

François Joseph DELENGAIGNE	1803	1808
Jean François DUFAY	1808	1816
Jean Louis VANDOMME	1816	1829
François FAYOLLE	1822	1829
François GAY	1829	1848
Jean Baptiste DELENGAIGNE du CHOCQUEL	1848	1868
Pierre DESVIGNES	1868	1900
Florimond LOUIS	1900	1910
Henri VIEILLARD	1910	1929
Léon GAY	1929	1933
Henri VIEILLARD	1933	1941
Florimond DESVIGNES	1941	1945
Léon GAY	1945	1947
Louis DENEUVILLE	1947	1956
Henri VANDOMME	1956	1965
Josse DUCROCQ	1965	1977
Auguste DUVIVIER	1977	1989
Camille COCQUEREL	1989	1995
André DALLERY	1995	2008
Marc BRUGGEMAN	2008	



Calendrier des manifestations 2019 Village de Coulomby

(Vous serez informés à chaque manifestation)

Vendredi 11 janvier	<i>Cérémonie des vœux</i> (Municipalité)
Février	<i>Repas du foot</i> (US Coulomby)
Mars	<i>Concours de Belotte</i> (Café le Caraquet)
Vendredi 5 avril	<i>Soirée patoisante</i> (Les Trois Colombes)
Lundi 22 avril	<i>Chasse aux œufs</i> (Municipalité)
Mercredi 1er mai	<i>Pétanque - Vente de fleurs au profit de « Raphaël »</i> (Café le Caraquet)
Mercredi 8 mai	<i>Commémoration Armistice 39/45</i> (Municipalité)
Jeudi 30 mai	<i>Journée « Pêche » à Merck St Liévin</i> (Les Trois Colombes)
Dimanche 16 juin	<i>Kermesse du RPI à Seninghem</i> (RPI)
Samedi 29 et Dimanche 30 juin	<i>Expo Peintures et Poteries</i> (Foyer Rural)
Juin	<i>Tournoi de foot</i> (US Coulomby)
Samedi 6 juillet	<i>Marche de la Ducasse au profit de « Raphaël »</i> (Les Trois Colombes)
Dimanche 7 juillet	<i>Ducasse - Brocante - Restauration</i> (Les Trois Colombes)
Samedi 13 juillet	<i>Feu d'artifice - soirée dansante - Restauration</i> (Les Trois Colombes)
Dimanche 14 juillet	<i>Dépôt de gerbe - vin d'honneur et remise cartes « Dico »</i> (Municipalité)
Dimanche 18 août	<i>Ball Trap</i> (Les Trois Colombes)
Samedi 5 octobre	<i>Repas des aînés de la commune à Chantauvent</i> (Municipalité)
Octobre/Novembre	<i>Conteurs en campagne</i> (Foyer Rural)
Lundi 11 novembre	<i>Commémoration Armistice 14/18 - Médailleurs du Travail</i> (Municipalité)
Samedi 16 novembre	<i>Repas dansant</i> (Les Trois Colombes)
Dimanche 15 décembre	<i>Arbre de Noël des enfants de la commune</i> (Municipalité)

Vous pouvez adhérer à l'Association, en vous adressant à **Madame Anne Marie Louis, 151, rue Principale.**

Votre cotisation de 3 € vous donnant droit à une réduction sur toutes les manifestations.